

AFFAIRE N°25/8.- Emprunt de 25 000 000 Frs CFA
pour la réalisation du doublement de la conduite de refoulement de la
MONTAGNE.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de la réalisation de l'alimentation en eau potable de la ville de Saint-Denis, le doublement de la conduite de refoulement de la Montagne est envisagé.

Le coût des travaux, après appel d'offres, s'élève à 30 200 000 F CFA, à savoir :

- Montant marché.....25 529 069 F CFA
- Honoraires et imprévus..... 3 600 931 F CFA

Total..... 30 000 000 F CFA

Le financement de cette opération s'établit comme suit :

- Subvention Ministère Intérieur..... 2 200 000 F CFA
- FIDOM 71..... 3 000 000 F CFA
- Emprunt C.C.C.E..... 25 000 000 F CFA

Total..... 30 200 000 F CFA

Je vous demande en conséquence de m'autoriser à contracter un prêt de 25 000 000 F CFA auprès de la C.C.C.E. pour la réalisation du doublement de la conduite de refoulement de la Montagne.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

x

Approuvé
St Denis le 10 septembre 1941
P. le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé: Ph. Kessler
P.C.C.C.
P. le Directeur des Affaires
Financières
Signé: M.C. Alarcón